

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?**

**1. PREAMBULE**

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 5 décembre 2016 à Lausanne.

Elle était composée de M. Samuel Bendahan, confirmé dans son rôle de président et rapporteur, de Mmes Aliette Rey-Marion, Catherine Labouchère et Graziella Schaller, ainsi que de MM. Philippe Clivaz, Jacques Perrin, Philippe Ducummun, Etienne Räss et Axel Marion.

Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) était également présente. Elle était accompagnée de M. Vincent Grandjean, Chancelier, Mme Gabriela Chavez, Secrétaire générale adjointe du DIRH et Patrick Amaru, Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Les notes de séance qui constituent la base de l'essentiel du présent rapport ont été tenues par Mme Fanny Krug, Secrétaire de commission. L'emploi du féminin dans le présent rapport s'applique à la fois aux femmes et aux hommes.

**2. POSITION DU POSTULANT**

La postulante considère qu'il est maintenant opportun de déposer ce postulat pour avoir une étude globale de la vision du Conseil d'Etat qui s'inscrit dans le futur programme de législature. Il est en effet important de ne pas avoir un train de retard au niveau de la transition digitale et numérique.

Tous les domaines de l'Etat sont impactés: santé (dossier numérique des patients), fiscalité (fiscalité numérique), éducation, économie notamment.

La postulante fait référence à une table ronde sur ce sujet regroupant des recteurs et rectrices des Universités de Genève, de Lausanne, de l'EPFL et de la HES-SO, à laquelle elle a participé en novembre 2016 au Salon Planète Santé (EPFL).

Les points mentionnés dans le postulat sont à considérer comme des points d'accroche. Le postulat ne vise pas à faire une liste d'outils exhaustive mais à avoir une vision prospective, globale et transversale du Conseil d'Etat sur comment le Canton de Vaud s'inscrit dans la transition digitale – y compris collaborations intercantionales, bonnes pratiques (notamment dans les Pays Baltes), avantages et questionnement de certains modèles (USA, Chine, propriété des données).

La postulante, donne donc à ce postulat une teneur générale et globale en matière de stratégie numérique, et demande donc au gouvernement de présenter une analyse exhaustive abordant des perspectives multiples.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La conseillère d'Etat constate que la question de la postulante s'inscrit dans un débat d'actualité qui s'accélère. La digitalisation des politiques publiques et les impacts sur l'ensemble de la société sont en effet des questions de plus en plus brûlantes. Indépendamment du dépôt du postulat, il était déjà prévu de se doter d'une stratégie numérique; la conseillère d'Etat estime qu'il est bon de consolider les éléments de réflexion existants dans un document fondateur qui fixe des lignes directrices concernant les rôles de l'Etat.

Il importe de bien différencier les différentes composantes de l'action de l'Etat :

- Comme soutien à une économie source d'innovation et d'avancées technologiques.
- Comme entreprise (comment l'Etat intègre les nouvelles technologies et met à jour la formation de ses employées).
- Comme entreprise qui vend des prestations à l'extérieur (travail de dématérialisation en cours).
- Comme régulateur (évolution légale qui découle des impacts liés à la numérisation et la digitalisation du monde).

Le postulat contient l'ensemble de ces éléments et pour y répondre, il conviendrait, dans un premier temps, de donner des définitions, puis de poser les enjeux d'une stratégie numérique :

- Opportunités
- Impacts
- Risques

La Conseillère d'Etat observe que plusieurs questions du postulat ne relèvent pas de la compétence stricte de l'Etat de Vaud mais de la Suisse, voire de l'Union européenne.

D'autres aspects seront traités :

- La composition du tissu économique (en profonde mutation, avec le renforcement de certains secteurs qu'il faudra valoriser et soutenir).
- La ligne de fracture numérique entre les générations. Cette question intéresse la société vaudoise en général mais également l'Etat employeur (comment faire pour que les nouvelles générations ne laissent pas sur le côté les collaboratrices plus anciennes. Cela passe aussi par une formation continue renforcée).
- Etat de la situation cantonale, suisse et européenne.
- Impact du vote électronique sur le fonctionnement de la démocratie (pose des questions de fiabilité qui nécessitent un renforcement des systèmes informatiques au préalable).
- Analyse des politiques publiques du canton (mise à disposition d'un réseau internet universel sur l'ensemble du territoire pour garantir une égalité d'accès aux informations et aux prestations, renforcement de la sécurité informatique à l'Etat de Vaud, soutien à l'économie de l'innovation, formation, santé, justice, culture, protection des données et des droits d'auteur).

De nombreux éléments liés à la question posée par la postulante font déjà l'objet de réflexions, ou de projets concrets, ce qui peut aller du développement de la cyberadministration à la politique d'appui au développement économique. De plus, l'Etat joue un rôle de régulateur, ce qui peut notamment avoir une importance au niveau de la question de la protection des données. L'Etat peut aussi avoir un rôle important dans la garantie d'accès à Internet ou aux nouvelles technologies.

En d'autres termes, le Conseil d'Etat estime que le postulat pourrait permettre de traiter des nombreuses thématiques liées à la stratégie numérique du canton dans une démarche commune, même s'il existe déjà beaucoup d'initiatives en la matière dans le Canton de Vaud, qui est en général en avance dans ce domaine en comparaison intercantonale.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Il est rapidement évident que les membres de la commission sont favorables au renvoi du postulat et au traitement de la thématique de la stratégie numérique par le Conseil d'Etat au sein d'un document spécifique. Par contre, de nombreuses questions particulières ont été soulevées concernant l'étendue du sujet, et les différentes approches nécessaires à la constitution d'une stratégie numérique.

En plus des éléments déjà amenés par le Conseil d'Etat et la postulante, les membres de la commission ont abordé les thématiques suivantes qui devraient selon elles faire partie de la réflexion du gouvernement :

- La question de la proactivité de l'Etat dans sa stratégie numérique, notamment par rapport au niveau des prestations qu'il offre.
- La consultation large pour le développement de la stratégie numérique, notamment des jeunes.
- Les thèmes liés à l'évolution de l'économie et des moyens de production, et l'impact que cela pourra avoir pour les habitantes du canton et les travailleuses.
- La gestion des données personnelles, et leur utilisation dans l'amélioration de la vie des habitants, comme par exemple le développement des « Smart Cities ».
- La question de la sécurité numérique, dans de nombreux domaines (allant de l'e-voting au stockage des données).
- Les collaborations avec d'autres cantons, notamment alémaniques.
- L'arrivée des intelligences artificielles et des algorithmes, ainsi que de nouvelles formes d'automatisation.

En outre, dans un tel rapport, il est fondamental de bien réfléchir à la structure, et notamment à la hiérarchisation et l'organisation des priorités.

Le rapport pourrait donc servir de carte générale de l'ensemble de la stratégie numérique de l'Etat, en y abordant non seulement les éléments qui concernent l'Etat comme utilisateur de technologies, mais aussi comme facteur accompagnant le développement de ces technologies sur son territoire et au travers de son économie.

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 30 janvier 2017.

*Le rapporteur :  
(signé) Samuel Bendahan*